



Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du 27 juin 2019

ORDRE DU JOUR

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal du 6 décembre 2018**
3. **Assermentations**
4. **Nominations statutaires**
5. **A/ Préavis 2019/01 – « Rapport de gestion de la municipalité » et « Rapport sur les comptes 2018 »**
B/ Rapport de la commission de gestion
6. **A/ Préavis 2019/02 – « Demande de crédit de CHF 37'000.00 et autorisation d'emprunter CHF 37'000.00 pour la création d'un collecteur d'eau claire au chemin de Seppey »**
B/ Rapport de la commission
7. **Communications municipales**
8. **Divers et propositions individuelles**

RAPHAËL LANFRANCHI, Président, ouvre la séance à 20h15 heures en saluant la Municipalité et en souhaitant la bienvenue aux membres présents pour ce premier conseil de l'année. En préambule, il prie l'assemblée de rendre hommage à Anne-Christelle Chappuis, décédée tragiquement en avril, en observant une minute de silence.

1. Appel

Sur les 95 membres du Conseil général, 52 sont présents et le quorum est donc atteint.

2. Adoption du procès-verbal du 6 décembre 2018

Décision : Le PV du 6 décembre 2018 est accepté à la majorité moins 2 abstentions.

A noter qu'un changement de date pour le Conseil d'octobre a eu lieu par la suite. Il est fixé au 3 octobre 2019 au lieu du 10 octobre 2019.

3. Assermentations

Aucune personne ne demande à être assermentée.

4. Nominations statutaires

RAPHAËL LANFRANCHI rappelle que, selon l'art. 8 et 9, chapitre 2 du règlement du Conseil actuellement en vigueur, le Président du Conseil, les deux Vice-présidents ainsi que les scrutateurs et les membres de la commission de gestion/finance doivent être réélus chaque année.

Président : RAPHAËL LANFRANCHI se représente à la présidence. Selon le règlement, cette élection peut être tacite si le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir.

Décision : RAPHAËL LANFRANCHI est élu président tacitement.

Vice-président : GAËL MANIGLEY se représente également.

Décision : GAËL MANIGLEY est élu vice-président tacitement.

Pour les autres postes du bureau, RAPHAËL LANFRANCHI cite la composition actuelle :

- RAYMOND WEBER, 2^{ème} vice-président
- GARY CHERPILLOD, scrutateur
- PIERRE-ALAIN DUMAS, scrutateur
- BAYS FLORENT, scrutateur suppléant
- GAETAN PERRET, scrutateur suppléant
- BRYAN THONNEY, scrutateur suppléant
- ALEXANDRE THONNEY, scrutateur suppléant

Décision : Les membres du bureau du Conseil sont élus tacitement pour une année selon la composition proposée.

Le Président communique les dates des élections fédérales 2019 les dimanches 20 octobre et 10 novembre et demande à tous les scrutateurs, y compris les suppléants pour la 1^{ère} échéance, d'être présents.

RAPHAËL LANFRANCHI explique qu'il faut également réélire les membres de la Commission de gestion et des finances. La tradition veut que le Président se retire et que le suppléant devienne membre. Cécile Roy annonce sa démission et il s'agit donc de trouver un nouveau membre et un nouveau suppléant. Marc Thonney se propose comme membre et Gaël Manigley comme suppléant. La composition suivante est, ainsi, proposée aux membres du Conseil :

- KAREN HENRY, présidente
- ALAIN WERLY
- YANN PERRET
- SABINE NICOD
- MARC THONNEY
- GAËL MANIGLEY, suppléant

Décision : La nouvelle composition de la commission de gestion est acceptée tacitement.

5. Comptes 2018

OLIVIER HÄHNI, Syndic, remercie la secrétaire et le boursier pour la rédaction du rapport de gestion qui est très complet et très détaillé. Il passe directement la parole au boursier.

ROGER STETTLER, boursier, commente les comptes 2018 au moyen de graphiques et en passant en revue les différents comptes que chacun a reçu avec la convocation. Pour cet exercice, le total des charges se monte à CHF 2'584'098.25 et le total des revenus à CHF 2'585'629.63 d'où un excédent de CHF 1'531.38. Les emprunts se montent à CHF 3'266'500 sur un plafond d'endettement fixé à CHF 6 mio. La population au 31.12.2018 s'élevait à 595 habitants en augmentation de 15.53%.

- Finances : la masse contributive par habitant est légèrement en baisse en 2018. L'évolution du point d'impôt communal par habitant est passé de CHF 30.30 à CHF

27.95. La moyenne du Canton est supérieure à CHF 40.00 alors que la moyenne du district et d'environ CHF 23.00.

- Domaines et bâtiments : les charges sont stables.
- Forêts : les coupes de bois sont réduites et le chablis en diminution.
- Travaux : légère baisse au niveau des dépenses.
- Ordures : les tonnages sont faussés avec l'arrivée des nouveaux habitants.
- Eau / Epuration : toutes les eaux d'épuration sont maintenant redirigées sur la station d'épuration AIML.
- Education : augmentation du nombre d'élèves (+10). Poste en augmentation dû aussi à la construction du nouveau collège à Servion.
- Police/SDIS/PCi : le calcul est établi en fonction du nombre d'habitants d'où l'augmentation des charges.
- Sécurité sociale : les coûts sont toujours en augmentation. Une intervention de la part de l'Union de communes vaudoises est parvenue au Grand Conseil afin d'obtenir une réduction de la participation des communes de la facture sociale. En effet, certains députés souhaitent que cette facture soit davantage prise en charge par le Canton. Des discussions sont en cours.
- Services Industriels : les charges restent stables.

La marge d'autofinancement 2018 est presque identique à 2017, de même que la masse d'impôts. Les produits sont principalement composés des impôts. L'endettement brut a augmenté de 0.5 mio dû à l'emprunt qui a été fait pour le chantier de la route du village (préavis 2016/07). La dette totale par habitant est en diminution et avec les baisses des taux, les intérêts sont en forte diminution.

Enfin pour terminer et à titre d'information, les décomptes finaux des trois préavis encore en cours seront bouclés sur l'exercice 2019. La facture finale sera inférieure aux estimations.

STEVE SCHORDERET, président de la commission de gestion, fait part de son rapport. La Commission de gestion s'est réunie à 5 reprises et a effectué son travail de contrôle par le pointage aléatoire des pièces et des justificatifs. La commission n'a pas relevé d'écart significatif entre le budget et les comptes 2018. La commission s'est intéressée au processus de location de la grande salle et a constaté qu'aucun registre n'était tenu. Elle a recommandé à la Municipalité d'en tenir un afin de permettre un contrôle supplémentaire. La commission s'est aussi penchée sur la rétribution liée aux associations intercommunales et s'est en outre intéressée à la politique concernant les dons aux fondations et associations d'utilité publique. Toutes les questions ont été clarifiées par la Municipalité. Quant à l'équilibre du compte "ordures ménagères et déchets", la commission espère que l'augmentation des taxes rétablira la situation pour les comptes 2019. A la suite des remarques de la commission, plus d'entreprises ont été taxées en 2018. Toutefois la commission s'étonne que certaines entreprises ne soient toujours pas taxées. La commission avait déjà rappelé dans son rapport relatif au budget 2019 que le règlement des déchets en vigueur ne permet aucune exonération et que la Municipalité n'est pas compétente pour en prévoir.

En conclusion, la commission de gestion remercie la Municipalité et le boursier pour leur travail et propose au Conseil général de leur donner décharge pour leur gestion ainsi que d'approuver les comptes tels que présentés.

Décision : Le rapport de gestion sur les comptes 2018 est accepté à l'unanimité.

L'adoption des comptes 2018 est accepté à la majorité moins 1 abstention.

6. Préavis 2019/02 – « Demande de crédit de CHF 37'000.00 et autorisation d'emprunter CHF 37'000.00 pour la création d'un collecteur d'eau claire au chemin de Seppey »

STEPHANE THONNEY, fournit quelques détails supplémentaires au sujet de ce préavis. La Municipalité a décidé de poursuivre l'assainissement du chemin communal reliant Seppey à

Bressonnaz. L'installation de ce collecteur permettra de récupérer l'eau de pluie qui s'évacue dans les champs actuellement et évitera le ruissellement.

MARYLYN CHERPILLOD, rapporteuse de la commission chargée d'étudier ce préavis recommande d'accepter cette demande de crédit de CHF 37'000.00 pour la création d'un collecteur d'eau claire.

ALAIN WERLY constate qu'un vice de forme se trouve sur le préavis car celui-ci est signé par trois personnes (le Syndic, la secrétaire et le municipal responsable) alors qu'il devrait être signé uniquement par le Syndic et la secrétaire. La Municipalité en prend note.

Décision : Le préavis 2019/02 est accepté à la majorité moins 1 avis contraire et 3 abstentions.

7. Communications Municipales

Loïc BarDET

Préavis 2016/12 agrandissement et fermeture du couvert de la grande-salle : pour rappel, ce préavis avait été retiré par la Municipalité et cet objet n'a plus été une priorité par la suite. Cependant, la facture pour les honoraires d'architecte de CHF 14'000.00 était toujours ouverte. Celle-ci ayant été contestée par la Municipalité, un expert indépendant a été mandaté pour connaître l'exactitude du montant ainsi que la méthode de calcul. A la suite de son rapport, il s'est avéré que cette facture est valable et cette dernière sera payée prochainement.

Transports publics : les gros travaux sur la ligne CFF à Bressonnaz et Villangeaux sont en cours avec la fermeture de la ligne pendant quatre mois. Une deuxième visite du chantier ouverte à chacun aura lieu le 27 juillet 2019. Les travaux sur la route de Berne ont commencé cette année mais sont suspendus durant la période de la fermeture de la ligne CFF. L'horaire 2020 est mis en consultation, pas de changement prévu pour les passages de bus sur la semaine, par contre il y aura davantage de courses prévues sur les week-ends.

Maison Communale : à la suite des inondations de l'année dernière dû à un problème de canalisation des eaux claires, des travaux sont en cours depuis ce jour. Un changement de locataire a lieu ce week-end.

Grande Salle : un pont de froid arrive depuis la scène. Des travaux d'isolation sont prévus pour cet été. Un écran fixe, un projecteur et une sonorisation seront également installés.

Collège : à la suite des infiltrations d'eau qui arrivent régulièrement dans l'annexe, des travaux sont à prévoir rapidement. En effet, de la condensation se forme au niveau du toit surtout en automne et au printemps avec les pluies.

Canicule : le plan canicule est activé dans la Commune. Jean-Philippe Chappuis passera chez les personnes âgées afin de vérifier que tout va bien.

FLORENT BAYS demande si les WC handicapés sont prévus à la grande salle et qu'en est-il du projet de transformation de la cuisine ? Réponse : des contacts ont été pris.

DANIEL LÜTOLF demande si la « queue » de la girouette sur le clocher du collège sera remise un jour ? Réponse : oui lors de prochains travaux sur le toit nécessitant l'emploi d'une nacelle.

LUDOVIC STETTLER précise que des subventions existent pour les travaux d'isolation. Est-ce que la Municipalité y a pensé pour les travaux d'isolation de la grande salle ? Réponse : ces travaux ne sont pas d'assez grande importance. En revanche, pour l'annexe du collège une possibilité existerait pour bénéficier d'une subvention.

JEAN-PIERRE MEYER demande quel sera le délai pour la réalisation du couvert ? Réponse : 2020

JEAN MAURICE HENZER

Constructions/PGA : Comme annoncé lors du dernier conseil, l'avant-projet a été soumis au Canton en novembre. A ce jour, la Commune n'a reçu aucune réponse.

Déchetterie : une pré-étude pour son agrandissement est en cours. Il est prévu une déchetterie couverte avec un système à deux voies pour un budget d'environ CHF 900'000.00.

Elimination des branches : le coin « feu » qui se trouve au bord de la forêt est toujours d'actualité. Pour rappel, il est important de respecter toutes les consignes notées sur le panneau comme par exemple celle de brûler les branches que l'on y dépose.

Affaires sociales : facture toujours en hausse, le social coûte plus cher que l'éducation.

PIERRE-ALAIN DUMAS demande si une déchetterie commune avec d'autres villages est envisagée ? Réponse : non car difficilement gérable.

GILBERT THONNEY vient sur la question des déchets alimentaires. La Satom a un nouveau concept « Gastrovert » qui consiste à la mise en place d'un service de récupération des restes d'aliments des ménages. Réponse de JEAN MAURICE HENZER : la Municipalité a demandé une offre. Des points de collecte seraient installés à différents endroits du village ce qui engendrerait forcément des coûts (environ CHF 3'000.00 par installation) avec comme résultat une hausse du prix de nos déchets. Un compost à faire chez soi paraît le plus économique.

YANN PERRET demande si avec cette solution (Gastrovert), cela permettrait d'éviter l'usure de la benne compactante étant donné qu'il n'y aurait plus de déchets ménagers ? JEAN-PHILIPPE CHAPPUIS explique que les acides proviennent principalement des couches de bébé et des crottes de chiens.

LUDOVIC STETTLER pense que le biogaz pourrait aussi être une solution. YANN PERRET estime quant à lui qu'il faut essayer de valoriser nos déchets au maximum et qu'une étude serait à prévoir.

YVAN CHERPILLOD

Forêts : le martelage a été effectué pour 2019 et 2020 prévoyant trois coupes pour un volume de 722 m3. Une quatrième coupe à la Tuayre sera martelée dans le but de continuer le programme déjà établi dans cette forêt. De plus celle-ci est au bénéfice d'une subvention pour la protection du cours d'eau. La forêt a souffert du chaud et des foyers de bostryche sont apparus.

Eaux : le fumage des conduites a été effectué en 2018 et un dernier contrôle par une société spécialisée sera encore fait sur certaines habitations en juillet. Au niveau des sources, le niveau actuel est supérieur à celui de l'année dernière notamment grâce aux pluies de ce printemps. Le retard a quelque peu été rattrapé.

STÉPHANE THONNEY

Place de rebroussement préavis 2017/05 : le décompte final avec CHF 372'000.00 a largement respecté le budget de CHF 383'000.00.

Eclairage public : quelques lampes sont en panne et seront réparées d'ici peu.

Cimetière : la désaffection des tombes comme annoncé dans la « FAO » commencera cet automne. Les familles concernées ont été personnellement avisées.

Chapelle : L'harmonium sera remplacé.

Signalisation : le panneau mentionnant le chemin des Jordils sera installé prochainement.

OLIVIER HÄHNI,

ASIJ :

- Collège de Carrouge : la mise à l'enquête a débuté et les gabarits sont posés.
- Les plans sont disponibles à la Commune de Jorat-Mézières.
- Raffort : des travaux doivent être planifiés dans les salles près de l'école ménagère.

APERO : les comptes (CHF 10 mio) ont été approuvés. Si l'occasion se présente et que le projet est viable, une nouvelle structure sera ouverte. La plupart des structures tournent à 80% d'occupation. Cela engendre forcément une hausse des coûts avec un prix à l'habitant de CHF 130.00

AVASAD : une reprise par le Canton avec un basculement d'impôt aura lieu en 2020 avec comme résultat une baisse du point d'impôt communal.

Administration : le préposé aux habitants, Roger Stettler, a annoncé la fin de son activité pour la fin de l'année. Ce poste de 20% est à repourvoir comprenant également le remplacement de la secrétaire municipale lors de ses absences, actuellement assuré par Josette Stettler. Un tout-ménage sera distribué dans les prochains jours. Le Syndic tient à les remercier pour leur disponibilité et leur excellent travail. Le poste de boursier sera mis au concours pour fin 2020.

Taillage des haies et arbres : certains citoyens ont reçu une lettre anonyme concernant la taille des haies et arbres jonchant la voie publique. La Municipalité fait de son mieux pour rappeler aux citoyens les règles en vigueur. Cependant, elle tient à rappeler que les lettres anonymes peuvent être répréhensibles.

8. Divers et propositions individuelles

DÉPÔT D'UNE MOTION

ROGER STETTLER fait part d'une motion qu'il dépose conformément à l'article 55, lettre b du règlement du conseil. Lecture de son rapport est faite. Cette motion concerne le recyclage des déchets alimentaires. En effet selon la Satom, le 30% de contenu des poubelles est représenté par des déchets alimentaires. Actuellement il est important de valoriser au maximum ces déchets car 70% des ménages jettent leurs déchets dans les poubelles. La Satom propose ce nouveau concept, Gastrovert, qui récupère et traite les déchets alimentaires comme déjà expliqué auparavant. À la suite de cette brève description, ROGER STETTLER demande à la Municipalité, par le biais de cette motion, de procéder à une étude, afin de mettre en place, un concept de récupération, de collecte et de valorisation des restes alimentaires provenant des ménages.

La discussion est ouverte :

JEAN MAURICE HENZER répond que c'est possible mais que cela a un coût supplémentaire alors qu'un projet est déjà en cours pour une nouvelle déchetterie. Ce concept devrait être pensé plutôt globalement avec l'étude de la déchetterie.

ROGER STETTLER argumente par le fait que ce concept n'entre pas du tout dans une déchetterie et doit être prévu et disposé hors déchetterie et par la même hors l'étude d'une nouvelle déchetterie.

OLIVIER HÄHNI pense que cette solution n'est pas si écologique avec un ramassage par camion deux fois par semaine. De plus, où mettre ces points de collecte, qui les voudrait devant chez lui ? Est-ce que les citoyens sont sensibles à la valorisation des déchets ?

RAPHAËL LANFRANCHI rappelle le règlement en vigueur et précise que la motion a été déposée de façon conforme avec copie écrite au Président du Conseil.

Après avoir entendu ces arguments, ROGER STETTLER décide de maintenir la motion et l'assemblée passe au vote conformément à l'art. 57 soit 1) de nommer une commission et 2) de prendre en considération la proposition et la renvoyer à la Municipalité :

Décision :

- La nomination d'une commission ad hoc par un cinquième des membres est refusée.
- La prise en considération de la proposition est acceptée à la majorité (27 voix contre 19 voix).

La Municipalité a 6 mois pour présenter une étude.

DÉPÔT D'UN POSTULAT

ROGER STETTLER fait part d'un postulat qu'il dépose conformément à l'article 55, lettre a du règlement du conseil. Lecture est faite de son rapport qui concerne l'acquisition d'un radar de vitesse éducatif. En effet, un tel dispositif serait un bon moyen de prévention et d'éducation dans le long terme.

La Municipalité répond qu'un contrôle radar a déjà été demandé à la gendarmerie et qu'il aura lieu cette année.

L'assemblée passe au vote conformément à l'art 57 soit 1) de nommer une commission et 2) de prendre en considération la proposition et la renvoyer à la Municipalité.

Décision :

- La nomination d'une commission ad hoc par un cinquième des membres est refusée.
- La prise en considération de la proposition est acceptée à la majorité (28 voix contre 13 voix).

La Municipalité a 6 mois pour établir un rapport.

DIVERS

YANN PERRET annonce que la prochaine course des Taleines aura lieu le samedi 28 septembre 2019. Le comité est à la recherche de bénévoles.

MARILYN CHERPILLOD annonce que l'inauguration de la nouvelle laiterie d'Ussières a lieu samedi 29 juin 2019 de 10h à 16h.

FLORENT BAYS remercie la participation du village à la soirée théâtrale de la Jeunesse et annonce que la prochaine manifestation aura lieu les 27 et 28 juillet lors du week-end « parachutes ». Une course d'orientation et un tournoi de volley animeront cette manifestation. La prochaine soirée « Burger » aura lieu le 4 et 5 octobre 2019.

JEAN-PIERRE MEYER annonce que le 27^{ème} trial des Vestiges aura lieu les 24 et 25 août 2019. Il rappelle que c'est une compétition internationale avec 4-5 nationalités différentes.

LOÏC BARDET annonce que la fête du 1^{er} août se situera au Champ du Chêne comme l'année dernière.

En guise de conclusion, RAPHAËL LANFRANCHI souhaite une excellente fin de soirée à chacun, remercie la Jeunesse pour la tenue de la buvette et donne rendez-vous à tous le 3 octobre 2019. La séance se termine à 22h10.


RAPHAËL LANFRANCHI, Président




CAROLINE DUTOIT

, secrétaire